



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

COMMANDE PUBLIQUE – Commande publique – Marchés publics sans publicité ni mise en concurrence

DECISION n°2023-038DEC du 05/04/2023

Création d'un espace de santé pluridisciplinaire – Complément Réseaux et abords

Le Maire de Saint-Augustin,
Vu le Code de la commande publique,

Vu la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 et notamment son article 142 qui prévoit la dérogation aux règles de procédure et de publicité pour les travaux en dessous de 100 000 € H.T. et les lots de marché public de travaux dont le montant est inférieur à 100 000 € H.T. à la condition que le montant cumulé de ces lots n'excède pas 20% de la valeur totale estimée de tous les lots,
Vu la prolongation de ces dispositions jusqu'au 31/12/2024,

Vu la délibération du conseil municipal n° 2020-050 en date du 30 juillet 2020 déléguant certains de ses pouvoirs au maire et notamment celle portant le numéro 4 lui permettant de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu les délibérations n° 2023-007 du 5 janvier 2023 et 2023-023 du 15 février 2023 portant ouverture de crédits avant vote du budget primitif 2023 conformément aux dispositions extraites de l'article L 1612-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012,

Vu la décision n° 2023-024 du 01/03/2023 retenant les devis travaux relatifs aux réseaux et abords de l'espace santé pluridisciplinaire,

Vu la phase de travaux en cours relative à la création de cabinets de médecine générale et d'infirmières,

Vu la phase de travaux à venir relative à la création d'un cabinet de kinésithérapie et une salle de sport,

Considérant la nécessité de prévoir des travaux complémentaires s'agissant de l'alimentation d'une future borne de recharge des véhicules électriques à implanter sur le parking patients, la reprise du réseau électrique de l'église à proximité et le raccordement des descentes d'eau pluviale du cabinet de médecine générale,

Considérant la négociation de gré à gré avec l'entreprise AREV TP Basse Rivière – Lartigue 16200 JARNAC qui a transmis le devis correspondant,

DECIDE,

- De retenir le devis n° 732 de l'entreprise AREV TP Basse Rivière – Lartigue 16200 JARNAC pour un montant hors taxe de 7 542.00 €,
- Dit que les crédits ont été inscrits au budget primitif 2023.

Notification/publication du **06.04.2023**

Le Maire,
Gwennaëlle PROST

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20230405-2023_038DEC

Reçu le **05-04-2023**

